



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/502

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 08 octobre 2024 de Madame MARTINS SARDINHA Victoria tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux rue Tarabotte,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise PESCIO Clément est autorisée à procéder à la pose d'une nacelle et à utiliser le domaine public communal afin d'effectuer des travaux d'élagage au n° 13 rue Tarabotte pour le compte du pétitionnaire, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.
Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.
Pendant la durée des travaux, la rue Tarabotte sera fermée à la circulation.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 28 octobre au jeudi 31 octobre 2024 inclus (1/2 journée de travaux effective).

Article 3 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 5:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant, la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 08 octobre 2024.

Le Maire,
Fernand BRUN

